



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-338

Version PDF

Ottawa, le 2 juin 2010

Avis de demandes reçues

Plusieurs collectivités

Date limite pour le dépôt des interventions/observations : le 7 juillet 2010

Le Conseil a été saisi des demandes suivantes :

[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Requérante et endroit

1. **Radio communautaire francophone de Montréal inc.**
Montréal (Québec)
N° de demande 2010-0663-5
2. **Société Radio-Canada**
Rouyn-Noranda (Québec)
N° de demande 2010-0811-0
3. **Bayshore Broadcasting Corporation**
Owen Sound (Ontario)
N°s de demandes 2010-0669-3 et 2010-0671-8
4. **5777152 Manitoba Ltée**
Gimli (Manitoba)
N° de demande 2010-0696-6

1. Montréal (Québec) N° de demande 2010-0663-5

Demande présentée par la **Radio communautaire francophone de Montréal inc.** relativement à la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio communautaire de type B de langue française CIBL-FM Montréal.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 221 à 1 003 watts (PAR maximale de 293 à 3 000 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 192,5 mètres). Tous les autres paramètres techniques demeurent inchangés.

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de la station.

Adresse de la titulaire :

412-1691, boulevard Pie IX
Montréal (Québec)
Télécopieur : 514-526-3583
Courriel : direction@cibl1015.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

2. Rouyn-Noranda (Québec)
N° de demande 2010-0811-0

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM de langue française CHLM-FM Rouyn-Noranda.

La titulaire propose d'ajouter les émetteurs CBF-1 Senneterre, CBF-3 Lebel-sur-Quévillion et CBF-4 Matagami (Québec) pour rediffuser les émissions de CHLM-FM, afin de desservir adéquatement la population de Rouyn-Noranda.

La titulaire affirme que cette modification permettra de mieux desservir la population habitant dans les contours de ces trois émetteurs, en leur donnant accès à de la programmation locale et régionale.

Sujet à l'approbation de la présente demande, la titulaire a aussi demandé de modifier la licence de radiodiffusion de son entreprise de programmation de radio de langue française CBF Montréal en révoquant l'autorisation pour les émetteurs de rediffusion CBF-1 Senneterre, CBF-3 Lebel-sur-Quévillion et CBF-4 Matagami.

Tous les paramètres techniques des émetteurs demeurent inchangés. Seule la source de la programmation des émetteurs sera modifiée.

Adresse de la titulaire :

Boîte Postale 3220
Succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
Télécopieur : 613-288-6257
Courriel : affairesreglementaires@radio-canada.ca

Examen de la demande :

Société Radio-Canada
70, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)

Réception
Ville de Lebel-sur-Quévillion
500, Place Quévillion
Lebel-sur-Quévillion (Québec)

Réception
Ville de Senneterre
551, 10^e Avenue
Senneterre (Québec)

Réception
Ville de Matagami
195, boulevard Matagami
Matagami (Québec)

3. Owen Sound (Ontario)
N^{os} de demandes 2010-0669-3 et 2010-0671-8

Demandes présentées par **Bayshore Broadcasting Corporation** relativement aux licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio commerciale de langue anglaise CIXK-FM et CKYC-FM Owen Sound.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CIXK-FM Owen Sound en diminuant la puissance apparente rayonnée de 100 000 à 28 000 watts (antenne non-directionnelle), en augmentant la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 171,7 à 189,6 mètres et en déplaçant son antenne vers un autre site.

La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé de son émetteur CKYC-FM Owen Sound en diminuant la puissance apparente rayonnée de 31 600 à 22 000 watts (antenne non-directionnelle), en augmentant la hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de 114,1 à 214 mètres et en déplaçant son antenne vers un autre site.

La titulaire déclare que ce déplacement de ses antennes FM vers une nouvelle tour à Owen Sound n'a pour but que de réduire de façon significative les coûts d'opérations associés à l'entretien de différents sites d'émetteurs.

Adresse de la titulaire :

270, rue Ninth Est
 Owen Sound (Ontario)
 NYK 5P5
 Télécopieur : 519-371-4242
 Courriel : rkentner@bayshorebroadcasting.ca

Examen des demandes :

À l'adresse de la titulaire

4. Gimli (Manitoba)
N° de demande 2010-0696-6

Demande présentée par **5777152 Manitoba Ltée** visant l'utilisation de la fréquence 107,5 MHz (canal 298A) pour l'exploitation de la nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise CJIE-FM à Winnipeg Beach, Gimli et Arborg (Manitoba), approuvée dans *Attribution de licences à de nouvelles stations de radio devant desservir Gimli et Winnipeg Beach et nouvel émetteur à Arborg*, décision de radiodiffusion CRTC 2010-65, 10 février 2010 (décision de radiodiffusion 2010-65).

La présente demande a été déposée en réponse à la décision de radiodiffusion 2010-65 dans laquelle le Conseil stipule qu'il n'attribuerait une licence à 5777152 Manitoba Ltée qu'à la condition que cette dernière soumette une demande proposant l'utilisation d'une autre fréquence FM satisfaisant à la fois le Conseil et le ministère de l'Industrie.

Adresse de la requérante :

513, rue Main
 Swan River (Manitoba)
 R0L 1Z0
 Télécopieur : 204-734-5897
 Courriel : bill@83north.com

Examen de la demande :

62-2nd Avenue
 Gimli (Manitoba)

Participation du public

Date limite de dépôt des interventions

Le 7 juillet 2010

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante au plus tard à la date susmentionnée.

Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste et n'avisera pas un intervenant lorsque son intervention est reçue après la date limite. Dans un tel cas, l'intervention ne sera pas considérée par le Conseil et ne sera pas déposée au dossier public.

Le Conseil examinera les interventions reçues et elles seront en outre versées au dossier public de l'instance sans autre avis de sa part, pourvu que la procédure ci-dessous ait été suivie. Le Conseil communiquera avec un intervenant uniquement si son intervention soulève des questions de procédure.

Les interventions écrites doivent être acheminées au Secrétaire général du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'interventions/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
 CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
 819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi de documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, il faut s'assurer de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.

Les paragraphes du document devraient être numérotés. Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Toute intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de l'appui ou de l'opposition et, si l'intervenant y propose des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Tous les renseignements fournis par les parties dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site web du Conseil.

Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que le nom, l'adresse courriel, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que les parties fournissent.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site web du Conseil, tels qu'ils ont été reçus, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée du site web du Conseil, à l'aide de son moteur de recherche ou de tout autre moteur de recherche, ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tout renseignement complémentaire qu'elles pourraient juger utile lors de la préparation de leurs interventions.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande énoncé dans le présent avis.

Une liste de toutes les interventions sera également disponible sur le site web du Conseil. La version électronique de toutes les interventions soumises sera accessible à partir de cette liste. On peut y accéder en sélectionnant « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales de bureau à l'adresse locale indiquée dans le présent avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Bureaux du Conseil

Tél. sans frais : 1-877-249-2782
ATS sans frais : 1-877-909-2782

Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec)
J8X 4B1
Tél. : 819-997-2429
Télécopieur : 819-994-0218

Bureaux régionaux

Place Metropolitan
99, chemin Wyse
Bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest
Bureau 504
Montréal (Québec)
H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est
Bureau 624
Toronto (Ontario)
M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington
275, avenue Portage
Bureau 1810
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306
Télécopieur : 204-983-6317

2220, 12^e Avenue
Bureau 620
Regina (Saskatchewan)
S4P 0M8
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper
Bureau 520
Edmonton (Alberta)
T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

580, rue Hornby
Bureau 530
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général